VILLE DE TUBIZE

Province du
Brabant Wallon

Arrondissement de
Nivelles

EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

05 octobre 2026

Présents : MM.

Samuel D'ORAZIO - Bourgmestre, Président ;
Jean-Marc ZOCASTELLO - Premier Echevin ; Juliette REES - Lyseline LOUVIGNY - Krystelle WALDERS - Benoit LANGENDRIES - Echevins ;
Sandra CASTELLANA - Présidente du conseil de l'action sociale ;
Etienne LAURENT – Directeur général.

Jean-Marc ZOCASTELLO est absent du point 75 au point 89.

Le procès-verbal de cette séan ce est approuvé en date du 12 octobre 2026.

- - - - -

Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive mais il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

- - - - -

20261005 (62) Subvention aux commerçants - Subside animations diverses Union des Commerçants Tubiziens (UCT) - Demande de libération.

Le Collège,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment les articles L1122-30, L1122-37, § 1er et L3331-1 à L3331-8 ;
Considérant qu'en application de l'article L1122-30 dudit Code, le Conseil communal est compétent pour octroyer les subventions visées à l'article L3331-2 ;
Considérant que l'article L1122-37, § 1er dudit Code autorise le Conseil communal à déléguer ses pouvoirs au Collège communal en cas d'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues, le collège communal peut d'initiative exercer les compétences du conseil communal en matière d'octroi de subventions. Sa décision est communiquée au conseil communal lors de sa prochaine séance;
Vu la décision du conseil communal du 02/12/2024 ayant pour objet "Octroi de certaines subventions - Délégation de pouvoir au Collège communal" ;
Considérant la demande de l'UCT à l'Administration communale sollicitant un subside de 8.750,00 euros afin d'organiser une animation Halloween le 31 octobre 2026 ainsi que d'autres animations dans les prochains mois dans le centre de Tubize;
Considérant le rapport du Département des finances ;

DECIDE :

Article 1 : - De libérer un subside de 8.750,00 euros à l'Union des Commerçants Tubiziens (UCT).

Article 2 et dernier : - De communiquer le dossier au Conseil communal lors de sa prochaine séance.

Pour extrait conforme le 19 octobre 2026 :

Par ordonnance :

Le Directeur général,

E. LAURENT

Le Bourgmestre,

S. D'ORAZIO